

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 29 MAI 2024

OBJET : 2024-05B TE05

Tableau des effectifs de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05

Nombre de membres en exercice	9
Nombre de membres présents avec voix délibératives - quorum	6
Nombre de membres présents en visioconférence	2
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	6
<input checked="" type="checkbox"/> Contre	0
<input checked="" type="checkbox"/> Abstention	0
Date de la convocation	22-05-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai à 14h30, le bureau de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05, légalement convoqué, s'est réuni à CHORGES, sous la présidence de M. Jean-Claude DOU, Président du Syndicat.

Etaient présents : DOU Jean Claude, GOURY Dominique, BONNAFFOUX Joël, CLAEYMAN Jean Pierre, AMOURIQ René, MAGNE Jean Claude.

Etaient en visioconférence : CHANFRAY Corinne, TARDY Lionel.

Etaient excusés : Jean Michel ARNAUD.

Assistés de : MONARD Nicole, Directrice Administrative et Financière ; TAIX Marylin, Directrice du Services Techniques ; DENYS Eric, Responsable service finances ; EMOND Ludovic, Responsable agence centre ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence nord ; ANDRE Clément, Responsable agence sud ; PEYRON Magali, Assistante de direction ; RICOU Audrey, Secrétariat général.

Secrétaire de séance : M. GOURY Dominique.

OBJET : 2024-05B TE05

Tableau des effectifs de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient de fixer le tableau des effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la délibération du Bureau n°2023-07B du 5 avril 2023 définissant le tableau des effectifs de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après dénommé le Syndicat) à compter du 5 avril 2023, pour 44 postes.

Vu la délibération n°2024-03AG TE05 du 29 janvier 2024 portant sur la candidature du Syndicat au contrat de chaleur renouvelable de l'ADEME.

Compte-tenu de l'évolution des compétences du Syndicat et des mouvements de personnel au sein de la collectivité.

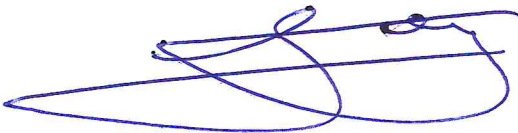
Après en avoir délibéré, le Bureau :

- **Modifie** le tableau des effectifs du personnel permanent à compter du 29 mai 2024 (Annexe n° 1), de façon à porter son nombre à 46 postes en créant :
 - deux postes de chargé de mission à temps complet, grade d'ingénieur et de technicien

- Dit que les crédits sont prévus au budget principal

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Dominique GOURY



Pour extrait conforme.

Le Président
Jean-Benoît

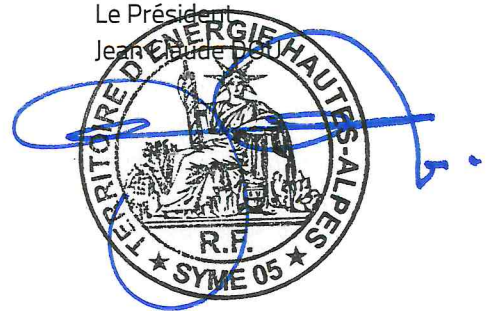


TABLEAU EFFECTIF PERSONNEL PERMANENT Territoire d'Energie Hautes- 2024

bureau du mois de mai 2024

FILIERE	poste en 2023	POSTES en 2024	GRADES	TEMPS DE TRAVAIL
TECHNIQUE	1	1	Ingénieur principal	TC
	20	22	chargé de mission	TC
	1	1	poste communication vacant	1 TNC (20h)
	1	1	chargé de mission vacant 9h	1 TNC (9h)
	1	1	charge de mission vacant 108 h annuel	1 TNC (108h annuel)
	1	1	technicien principal de 1ere classe	TC
	1	1	Agent de maîtrise	TC
	1	1	Adjoint Technique	TNC (4 h) menage
ADMINISTRATIVE	2	2	Attaché principal	TC
	1	1	Attaché	TC
	3	3	Rédacteur Principal 1ère classe	TC
	2	2	Rédacteur	TC
	2	2	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	TC
	3	3	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	TC
	4	4	Adjoint Administratif	TC

total	44	46	2 postes supplémentaires qui correspondent au besoin du service TE et EP les autres postes existants ne sont pas supprimés car rapport à faire pour justifier leur suppression et passage en CST
--------------	-----------	-----------	--

TC : temps complet

TNC : temps non complet